

DEPARTEMENT
Pas de Calais

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

ARRONDISSEMENT
Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 51/2023

CANTON
Brebières

Le QUATRE décembre deux mille VINGT TROIS à 18 h 30.

Séance :
04/12/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 28/11/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET : **DEMANDE** Etaient présents : MAZINGUE S. Maire – QUEVA D. – FRANCOIS M. – WARNAULT L.
SUBVENTION DETR Adjoints – SWIALKOWSKI I. – MM. CARILLON J – DEKEYSER V. – FROMONT F. -
- **PROJET** DEPREUX E - DELMOTTE E. Conseillers Municipaux.
VIDEOPROTECTION Absents excusés : PUDLO R. (pouvoir donné à QUEVA D.). – DELATTRE G.

Absent : WATERLOT E.-

Isabelle SWIALKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est primordial d'envisager l'installation de caméra de vidéoprotection

Cinq devis sont proposés par les sociétés :

- DEVRED – CITYPROTECT- SOFRATEL-LEASE PROTECT-AES DANA

Celui de la société CITYPROTECT a été retenu pour un montant de 63 499.00 € HT.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR- Sécurisation des équipements et des espaces publics), voire éventuellement auprès d'autres organismes.

Les travaux pourraient commencer en 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de mise en place de vidéoprotection sur l'ensemble du village pour un montant total de 63 499.00 € HT.

M le Maire fera les démarches nécessaires pour obtenir les subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Délibération, rendue
exécutoire de plein droit.

Sailly-en-Ostrevent, le 08 décembre 2023

M. MAZINGUE Serge
Maire



Transmise en Préfecture, et
publiée le 08 décembre 2023
M. MAZINGUE
(P.d.C.)

DEPARTEMENT
Pas de Calais

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

ARRONDISSEMENT
Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 52/2023

CANTON
Brebières

Le QUATRE décembre deux mille VINGT TROIS à 18 h 30.

Séance :
04/12/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 28/11/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET : **DEMANDE** **Etaient présents :** MAZINGUE S. Maire – QUEVA D. – FRANCOIS M. – WARNAULT L.
SUBVENTION Adjoints – SWIALKOWSKI I. – MM. CARILLON J – DEKEYSER V. – FROMONT F. –
DETR – PROJET DEPREUX E - DELMOTTE E. Conseillers Municipaux.
CREATION **Absents excusés :** PUDLO R. (pouvoir donné à QUEVA D.). – DELATTRE G.
CITY-STADE **Absent :** WATERLOT E.-

Isabelle SWIALKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il serait important de mettre en place pour les enfants de commune un city stade.

Plusieurs devis sont proposés :

- HEDOIRE TP et LHOTELLIER pour le terrassement.

Celui de la société LHOTELLIER a été retenu pour un montant de 50 768,11 € HT.

La société CASAL SPORT a été choisie pour la construction du city stade pour un montant de 44 635.20€ H.T

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR- Construction, aménagement ou rénovation des équipements sportifs), voire éventuellement auprès d'autres organismes.

Les travaux pourraient commencer en 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet global de création d'un city stade pour un montant total de 95 403.31 € HT.

M le Maire fera les démarches nécessaires pour obtenir les subventions.

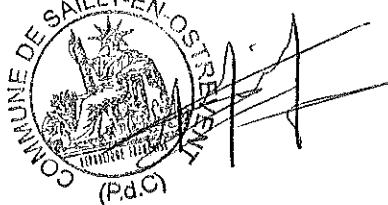
AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2023 062-216207340-20231204-2023_52-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Sailly-en-Ostrevent, le 08 décembre 2023

M. MAZINGUE Serge

Maire



Délibération, rendue
exécutoire de plein droit.

Transmise en Préfecture et
publiée le 08 décembre 2023



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2023 062-216207340-20231204-2023_52-DE

DEPARTEMENT
Pas de Calais

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

ARRONDISSEMENT
Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 53/2023

CANTON
Brebières

Le QUATRE décembre deux mille VINGT TROIS à 18 h 30.

Séance :
04/12/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 28/11/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET :

**CHEQUE-
CADEAU POUR
LE PERSONNEL**

Etaient présents : MAZINGUE S. Maire – QUEVA D. – FRANCOIS M. – WARNAULT L. Adjoints – SWIALKOWSKI I. – MM. CARILLON J – DEKEYSER V. – FROMONT F. - DEPREUX E - DELMOTTE E. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : PUDLO R. (pouvoir donné à QUEVA D.). – DELATTRE G.

Absent : WATERLOT E.-

Isabelle SWIALKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération initiale du 14/11/2022, l'opération cartes cadeaux est renouvelée cette année.
Les cartes cadeaux seront délivrées sous conditions soit :

- Au personnel communal titulaire et non titulaire
- Être présent au minimum dans l'effectif de la collectivité au 1^{er} janvier 2023
- Être toujours présent dans l'effectif de la collectivité au 31/12/2023.

Mme. SWIALKOWSKI I. s'est renseignée sur le montant à ne pas dépasser cette année : soit la somme de 183.00€ (5% du plafond de la sécurité sociale).

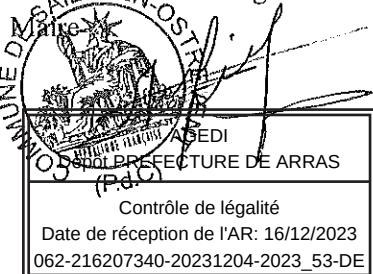
Le Conseil municipal DÉCIDE à la MAJORITE d'allouer pour 2023 la somme de 120 € aux agents remplissant les conditions citées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Délibération, rendue
exécutoire de plein droit.

Sailly-en-Ostrevent, le 08 décembre 2023

M. MAZINGUE Serge



Transmise en Préfecture et
publiée le 08 décembre 2023

